

PROPOSITION D'AMENDEMENT DE LA COMMISSION CULTURE

La Commission nationale Culture du Mouvement Démocrate s'est réunie le samedi 7 novembre. Elle propose l'amendement suivant du paragraphe 4-5 qu'elle souhaite voir intitulé « Culture » et non pas « Culture et communication ».

4-5 Culture

La culture est au cœur de notre projet humaniste. Toute société ouverte au monde et désireuse de relever les défis de l'avenir doit s'appuyer sur la culture et la création. La transmission de la culture et la découverte des arts sont indispensables au développement de l'être humain.

La vitalité de la création artistique, sa diffusion et sa réception imposent la reconnaissance d'une idée forte : la culture n'est pas une marchandise comme une autre. L'exception culturelle doit être sanctuarisée aux niveaux européen et international, en insérant dans les accords de l'OMC une référence à la charte de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

Le développement de la communauté francophone doit être une priorité de notre politique étrangère, inscrite dans la Constitution, conformément à l'article 1 de la loi Toubon du 4 août 1994 « relative à l'emploi de la langue française ».

Un cadre protecteur favorisant la création française et européenne doit être mis en place. Les pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales) doivent assurer la diffusion la plus large possible des œuvres. Un véritable plan d'éducation artistique qui soit autre chose que du saupoudrage doit être instauré de la maternelle à l'université.

Une réflexion doit être menée intéressant un statut professionnel de l'artiste. Il faut, par ailleurs, redonner au statut de l'intermittent sa vocation solidaire, notamment en luttant efficacement contre les abus de toutes sortes.

Il importe de mettre en cohérence les politiques culturelles publiques et de clarifier le rôle de chaque acteur. Dans les territoires, les Régions doivent être les chefs de file de l'action artistique et culturelle.

4-6 Communication

Parmi les nombreux moyens de communication (livres, journaux...), Internet peut constituer un des derniers lieux de résistance et de contre-pouvoir à la pensée unique, et contribuer à l'épanouissement de la démocratie. Un lieu exigeant qui nécessite...

Bernard Naquin
Philippe Gendrier
Karine Halpern
Nicole Soubrier
Gérard Bert

Pour la Commission nationale Culture
Patrick Brunel, animateur
Catherine Masteau, rapporteur général
Patrick Bruch, responsable-adjoint veille
Gérard Streletski responsable veille
Charles van Hemelryck, rapporteur Internet

